Image not found or type unknown

PENTE JARDIN INVERSEE EN COPROPRIETE PROVOQUE HUMIDITE DES MURS

Par **severianon92250**, le **30/03/2013** à **01:29**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un souplex avec un niveau inférieur (3/4 enterré) et un niveau supérieur.
Au niveau inférieur se trouvent des pièces habitables équipées de vasistas en partie haute pour aération et lumière.
Le batiment est entouré d'un jardin en partie commune de copropriété.
Il se trouve que que la pente de ce jardin est inversé et que de ce fait les eaux de pluie viennent vers le batiment plutôt que de s'évacuer en sens inverse.
Le jardin présente au niveau de mon appartement en particulier une forte pente vers le batiment.
Concrètement, à la fin de la construction du batiment, le jradin n' a pas été égalisé.
En particulier il se trouve que le long de mes vasistas à une dizaine de mètre, le niveau du sol est situé au dessus du point haut de mes fenêtres (vasistas).
Ma question ets la suivante:
Dans quelle mesure puis-je obliger la copropriété à faire "décaisser" cette partie du jardin et faire refaire les pentes dans le sens inverses pour que les points les plus hauts se situent au niveau du mur du batiment.
Ainsi les eaux de pluies ruissèleraient en s'éloignant du batiment.
En espérant avoir été aussi clair que possible,
Je remercie d'avance la ou les personnes qui m'apporterait une expérience ou des textes de lois sur lesquels m'appuyer pour résoudre le pb d'humidité des mur de mon appartement.
Bien à vous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés